

## ➤ AXES 5 ET 6

### AXE 5 / INCLUSION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

**Enjeux de l'axe : "Accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté".**

#### ➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE QUE VISON-NOUS ?

- S'engager aux côtés de la jeunesse.
- Déployer les moyens de manière concertée à partir de l'identification des difficultés et des freins dans les parcours d'inclusion sociale et professionnelle spécifiques à ce public.
- Rendre plus accessibles les offres de services par une meilleure information des professionnels et une adaptation des réponses apportées.
- Associer les jeunes à l'élaboration des modes de réponses.

#### ➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMMENT ALLONS-NOUS PROCÉDER ?

- 5.1 Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle.
- 5.2 Soutenir les jeunes dans leur projet d'accès à l'autonomie par le logement.
- 5.3 Accompagner les jeunes dans leurs démarches de santé.
- 5.4 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant d'institution.
- 5.5 Encourager l'implication citoyenne des jeunes.

### AXE 6 / GOUVERNANCE / ANIMATION / ÉVALUATION

**Enjeux de l'axe : "Piloter et animer la politique départementale d'insertion et de l'inclusion sociale de manière réactive et territorialisée en associant les usagers".**

#### ➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE QUE VISON-NOUS ?

- Piloter le PTI/PDI de manière dynamique afin de s'adapter aux publics et au territoire.
- Mettre en place une dynamique d'évaluation qui vise le décroisement du travail et l'anticipation des besoins.
- Inclure les publics en insertion au suivi de la politique d'insertion et à son amélioration.
- Veiller à la cohérence des objectifs généraux des projets FSE et du PTI.
- Engager une démarche commune de développement social territorialisé.

#### ➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMMENT ALLONS-NOUS PROCÉDER ?

- 6.1 Piloter la politique d'insertion et d'inclusion sociale.
- 6.2 Développer la participation des usagers aux politiques d'action sociale.
- 6.3 Animer, communiquer et partager l'information, sur les politiques d'insertion et d'action sociale (site internet Ariane76).
- 6.4 Créer les conditions partenariales pour une animation territorialisée.





## CONTACT

Département de la Seine-Maritime  
Pôle Solidarités  
Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion

Tél : 02 35 03 52 60  
secretariatdirectiondasi@seinemaritime.fr



**PDI  
2017  
> 2019**



# **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION ET DE L'INCLUSION SOCIALE**



## EDITO

Dans un contexte de chômage élevé en Seine-Maritime (avec 11,3%, il est le plus élevé de la région), il est important de rappeler que le Département a un rôle d'animateur de la politique d'insertion et de coordination des actions réalisées par ses partenaires. Il est garant des réponses aux besoins de tous les publics - notamment ceux les plus éloignés de l'emploi et les plus précaires (bénéficiaires du revenu de solidarité active, familles monoparentales, jeunes en insertion, personnes porteuses de handicap...). L'objectif de la collectivité départementale est d'agir équitablement et efficacement. Le nouveau programme Départemental d'insertion et de l'Inclusion Sociale a été adopté en séance plénière du Conseil Départemental le 4 Octobre 2016 pour une période de 3 ans (de 2017 à 2019).

Cette démarche est le fruit d'un travail et d'une dynamique partagée avec l'ensemble des partenaires du Département. Ce schéma est réalisé de manière à être synthétique, lisible et opérationnel. Il intègre une approche territorialisée de l'animation locale.

### **Ce nouveau programme se décline en 31 fiches actions et s'organise autour des six axes suivants :**

- > Promouvoir le développement social durable : valorisation de l'accompagnement social global dans tous les aspects de la vie : économique, social, culturel, citoyen.
- > Améliorer l'accès aux droits : Application du Plan départemental pour un Juste Droit.
- > Développer l'accès à la formation et accompagner les usagers vers et dans l'emploi : accompagnement des publics en difficulté d'inclusion professionnelle.
- > Articuler la politique d'insertion par l'activité économique : amélioration de l'efficacité des parcours d'insertion par l'activité économique.
- > Insérer les jeunes en difficulté : accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.
- > Piloter, animer et évaluer la politique d'insertion et de l'inclusion sociale de manière réactive et territorialisée en associant les usagers.

Le PDI est non seulement l'outil stratégique de référence qui définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel mais aussi le document qui s'adresse aux professionnels des institutions et organismes qui accompagnent les habitants de la Seine-Maritime en situation de précarité et plus particulièrement les bénéficiaires du RSA.

Le PDI illustre ainsi le projet politique départemental en matière d'insertion et d'inclusion sociale.

Le Président du Département

**Pascal Martin**



## ➤ AXES 1 ET 2



### AXE 1 / DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

**Enjeux de l'axe : "Valoriser l'accompagnement social global dans tous les aspects de la vie : économique, social, culturel, citoyen".**

#### ➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE QUE VISON-NOUS ?

- Être moteur pour le développement durable.
- Inviter à une évolution du travail social et des modes d'intervention des travailleurs sociaux.
- Envisager de nouvelles formes de gouvernance, de partenariat, d'implication citoyenne et de développement d'autres modes d'intervention sociale dans les problématiques liées aux déplacements et à la mobilité, à l'insertion professionnelle, aux modes de consommation, à l'accès à la culture, aux loisirs...
- Considérer l'ensemble des interactions entre sphère économique, écologique, culturelle et sociale.
- S'appuyer sur les capacités à agir des personnes – usagers, habitants et professionnels.

#### ➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMMENT ALLONS-NOUS PROCÉDER ?

- 1.1 Partager une vision commune de l'accompagnement social global.
- 1.2 Proposer des actions sociales et médico-sociales au service des parcours d'insertion.
- 1.3 Appréhender la question de la mobilité dans ses différents aspects : vouloir bouger, savoir bouger et pouvoir bouger.
- 1.4 Améliorer la sollicitation des actions logement au service du parcours d'insertion.
- 1.5 Impliquer les professionnels du secteur social dans l'objectif d'un accès pour tous à la culture, aux sports et aux loisirs.
- 1.6 Poursuivre les dispositifs d'appui et de conseil aux acteurs de l'insertion pour consolider ou développer leur activité.



### AXE 2 / AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX DROITS

**Enjeux de l'axe : "Concourir à l'amélioration de l'accès aux droits, et la lutte contre le non-recours à travers l'élaboration d'une réponse commune à l'échelle départementale".**

#### ➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE QUE VISON-NOUS ?

- Développer la détection et l'information autour du non-recours aux droits.
- Encourager l'accès aux droits par des interventions mieux ciblées au niveau de l'accueil et de l'accompagnement.
- Viser la simplification des démarches par un partenariat accru et une approche partagée avec les acteurs du territoire.

#### ➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMMENT ALLONS-NOUS PROCÉDER ?

- 2.1 Lutter contre le non recours aux droits.
- 2.2 Remobiliser les usagers dans leur parcours d'inclusion sociale.
- 2.3 Prévenir et traiter la fraude.
- 2.4 Viser une meilleure équité territoriale.

## ➤ AXES 3 ET 4

### AXE 3 / FORMATION / ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI

**Enjeux de l'axe : "Accompagner l'accès ou le retour à l'emploi des publics en difficulté d'inclusion professionnelle".**

#### ➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE QUE VISON-NOUS ?

- Développer l'accès à la formation.
- Permettre le retour à l'emploi.

#### ➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMMENT ALLONS-NOUS PROCÉDER ?

- 3.1 Poursuivre l'accès à la formation du public en inclusion.
- 3.2 Créer des parcours renforcés d'accès à des emplois ciblés sur des territoires.
- 3.3 Proposer un accompagnement renforcé et personnalisé pour accélérer le retour à l'emploi.
- 3.4 Inciter les employeurs à recruter des publics en insertion.
- 3.5 Accompagner les bénéficiaires du RSA créateurs de leur emploi ou travailleurs indépendants ou agriculteurs en difficulté.
- 3.6 Faire partager les coopérations sur le territoire pour en faciliter leur développement.

### AXE 4 / INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**Enjeux de l'axe : "Améliorer l'efficacité des parcours d'insertion par l'activité économique".**

#### ➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE L'AXE QUE VISON-NOUS ?

- Favoriser le rôle stratégique du CDIAE en termes de pilotage des actions conduites.
- Alléger le travail administratif demandé aux SIAE, par une recherche de simplification.
- Favoriser et sécuriser les parcours de formation des salariés en insertion.
- Valoriser le rôle des réseaux de l'I.A.E. et la qualification des SIAE dans le maintien et le développement de la qualité des prestations d'accompagnement.
- Reconnaître l'inscription de l'I.A.E. dans le champ de l'économie concurrentielle comme dans celui de l'Économie Sociale et Solidaire.

#### ➤ OBJECTIFS OPÉRATIONNELS COMMENT ALLONS-NOUS PROCÉDER ?

- 4.1 Coordonner l'action partenariale en faveur de l'I.A.E.
- 4.2 Faciliter l'accès à la formation des salariés de l'insertion par l'activité économique.
- 4.3 Connaître et faire connaître le poids économique de l'I.A.E.
- 4.4 Valoriser l'association intermédiaire comme étape de parcours intégré.
- 4.5 Soutenir les chantiers d'insertion dans leur mission d'accompagnement.
- 4.6 Soutenir les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion.

